

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février 2026 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 février 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI - M. CARLIER – Mme SANCHEZ - Mme LEDIEU Adjointes au Maire ;

Mme DORISON – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON - Mme DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOURGEOIS - M. BOULET-BENAC – M. FAURE Conseillers municipaux.

Représentés	M. TASSEZ	(procuration à M. GRESSET)
	M. THOR	(procuration à M. TURPIN)
	Mme PINET	(procuration à Mme RENIER)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme BUREAU)

Excusés	Mme MOLENAT
	M. CARRE

Monsieur CHAUSSERON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Ouverture de séance – point sur les pouvoirs – désignation du secrétaire de séance**
- ✓ **Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/01 relatif à la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/02 relatif à la convention de partenariat Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et Contrat Culturel de Territoire (CCT) 2026**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/03 relatif au tarif de produit boutique en vente au CIAA**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/04 relatif au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/05 relatif au mandatement des investissements sur l'exercice 2026**
- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/06 relatif à l'avance de subvention au CCAS**

- ✓ **Projet de délibération n°2026/02/07 relatif à la création d'un emploi permanent**
- ✓ **Questions diverses**

Madame le Maire communique les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

- ✓ **Décision 2026/003 en date du janvier 2026**

Madame le Maire décide de de fixer les tarifs relatifs aux ateliers de la Maison du Fil au Tartan :

LIEU	DATE	OBJET DE L'ATELIER	TARIF
Maison du fil au tartan	21/02/26 – 14h-17h	Atelier retouches de couture - Chrystel AMYOT	35€ la demi-journée
	07/03/26 – 10h-16h30	Atelier teinture végétale - Charlie GASPARETTI	60€ la journée
	14/03/26 – 10h-12h	Atelier entretien de machines à coudre – Amandine BILLOT	35€ la demi-journée
	02/05/26 – 14h-16h	Atelier plumasserie – Lucile VILAINE	35€ la demi-journée
	30/05/26 – 14h-17h	Animation cyanotype végétal - Laurence LOISEAU-DAVID	35€ la demi-journée
	13/06/26 – 14h-17h	Atelier crochet tous niveaux – Françoise AUROUX	35€ la demi-journée
	21/09/26 – 14h-17h	Atelier broderie blanche – Sylvie LEZZIERO	35€ la demi-journée
	17/10/26 – 14h-16h	Atelier sérigraphie textile – Atelier Pomme	35€ la demi-journée
	21/10/26 – 14h-17h	Atelier couture enfants - Chrystel AMYOT	30€ la demi-journée (tarif enfant)
	14/11/26 – 14h-16h30	Atelier création d'une pochette upcyclée – Marion MEGNIEN	35€ la demi-journée
	12/12/26 – 14h-16h30	Création d'un abat-jour en tissu - Véronique CREPIN	35€ la demi-journée

- ✓ **Décision 2026/004 en date du 22 janvier 2026**

Madame le Maire décide de louer la grande salle familiale des Terrasses de la Nère et la cuisine à Monsieur Audenot Pascal, considérant que c'est la seule salle disponible pendant les travaux de la petite salle, le samedi 24 janvier 2026. A titre exceptionnel le tarif est fixé à 310 € la journée.

- ✓ **Décision 2026/005 en date du 27 janvier 2026**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts, Madame le Maire décide de notifier au Cabinet A2I et à son co-traitant Saltus l'avenant 1 bloquant la rémunération définitive du marché de maîtrise d'oeuvre, pour un montant de 7 198.04 € HT.

- ✓ **Décision 2026/006 en date du 30 janvier 2026**

Dans le cadre des travaux de renaturation des cours de l'école maternelle du Printemps, Madame le Maire décide de signer l'avenant 3 avec le groupement IDVERDE-Margueritat pour un montant de 1 720 € HT pour la fourniture d'une table de pique-nique maternelle colorée.

- ✓ **Décision 2026/008 en date du 6 février 2026**

Madame le Maire décide de signer une convention d'occupation temporaire avec Monsieur Arnaud Faleur, propriétaire d'un local situé 21bis Place Adrien Arnoux pour une durée de dix mois, du 9 février au 8 décembre 2026, la redevance d'occupation mensuelle s'élevant à 450 € charges comprises. Les locaux sont exclusivement destinés comme base vie du chantier de réaménagement d'un local en vue d'y installer la nouvelle Maison France Service et un pôle de services publics.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 29 janvier 2026** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

> Projet de délibération n°2026/02/01 relatif à la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres

Après avoir entendu le rapport de Monsieur CARLIER, Adjoint au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code rural et de la pêche maritime.

CONSIDERANT que la prolifération des chats errants constitue un enjeu de santé publique, de protection animale et de tranquillité publique. La commune souhaite s'inscrire dans une démarche responsable et partenariale en faveur de la protection animale.

CONSIDERANT que la gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. La stérilisation et l'identification constituent des solutions durables et éthiques pour la gestion des populations de chats libres.

CONSIDERANT que dans ce cadre la Fondation 30 Millions d'Amis propose un accompagnement financier et technique aux communes dans la mise en œuvre de campagnes de stérilisation. Une convention a été établie et est présentée en annexe.

CONSIDERANT que la convention concerne uniquement les chats libres sauvages âgés de + de 6 mois qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification.

La Fondation 30 Millions d'Amis s'engage à une prise en charge totale des frais des stérilisations et des puces électroniques des montants maximum suivants : 100€ pour les mâles, 120€ pour les femelles.

Pour 2026 la commune a indiqué une estimation de 15 chats. Le budget en conséquence sera de 1 650 €.

Les frais de stérilisation et d'identification seront directement réglés par la Fondation au(x) vétérinaire(s) choisi(s) par la commune. Si les montants pratiqués par le praticien sont supérieurs aux montants pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis, le surplus sera facturé à part directement par le vétérinaire à la mairie.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sur le territoire communal,

DIT que cette convention a pour objet de définir les modalités techniques, financières et organisationnelles de la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Monsieur Carlier précise que nous avons déjà une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et qu'il s'agit d'un renouvellement.

Monsieur Carlier informe que des campagnes de stérilisation sont mises en place, 2 à 3 fois dans l'année, dans des secteurs spécifiques. Il précise que des cages sont installées et vérifiées chaque matin par les agents des services techniques. Les chats capturés sont relâchés au même endroit où ils ont été prélevés.

Madame Renier rappelle l'importance, pour les habitants, de ne pas ouvrir les cages de piégeage lors des campagnes de stérilisation.

> Projet de délibération n°2026/02/02 relatif à la convention de partenariat Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et Contrat Culturel de Territoire (CCT) 2026

Après avoir entendu le rapport de Monsieur DUVAL, Adjoint au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que la ville d'Aubigny-sur-Nère propose une programmation culturelle destinée à tous les publics, prenant place dans ses équipements culturels (salle de spectacle La Forge, Atomic Cinéma) ou en d'autres sites de la ville.

CONSIDERANT que cette programmation intègre le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT), en lien avec la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Par cette programmation, la Commune souhaite répondre aux exigences de la Convention de partenariat et participer au développement d'une action culturelle concertée, de qualité, diversifiée et populaire, en offrant aux albiens et aux habitants des alentours une programmation pluridisciplinaire.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet de programmation culturelle 2026 pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère,

APPROUVE les termes de la convention définissant les modalités de participation de la commune d'Aubigny-sur-Nère au Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et au Contrat Culturel de Territoire (CCT) 2026, mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

AUTORISE Monsieur DUVAL, Adjoint au Maire à la Culture, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Monsieur Duval précise que la signature de cette convention permet notamment d'obtenir des subventions de la part de la Région. Cela permet d'avoir une programmation culturelle riche.

Madame Renier remercie la commission culture pour le travail de programmation réalisé.

> Projet de délibération n°2026/02/03 relatif au tarif de produit boutique en vente au CIAA

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance possède un ensemble de produits touristiques en boutique, mis à la vente pour les visiteurs du site.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE le tarif du livre « Christy et Nicole Chambre : Capitaines de la Garde Ecossaise de Charles VII » de Michel et Pascal Lacheteau à 20€.

> Projet de délibération n°2026/02/04 relatif au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget (pour la maquette M57), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif de l'année.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé

Madame Renier rappelle l'impact inquiétant des mesures envisagées sur les ressources de la commune eu égard à la forte présence industrielle sur le territoire. Les annonces du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 vont aggraver significativement la situation financière des communes et intercommunalités telles que les nôtres. La prudence est de mise.

> Projet de délibération n°2026/02/05 relatif au mandatement des investissements sur l'exercice 2026

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 – modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD).

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDERANT qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDERANT que le budget principal 2025 (budget primitif + décisions modificatives mais hors restes à réaliser) a ouvert sur les chapitres 20, 204, 21, 23 (dépenses d'équipement), un total de 2 654 313.26 euros. La commune peut affecter au maximum la somme de 663 578.32 euros avant le vote du budget 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter des inscriptions pour des travaux de réfection de réseaux d'eaux pluviales, de travaux sur la Maison François 1er et la salle des fêtes ainsi que l'acquisition d'équipements,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'affecter les crédits d'investissement tels que :

Pour le budget de la commune :

Chapitre	Compte	GC	Destination	Fonction	Objet	Montant
21	2151	ST	Voirie	845	Travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales (au niveau de la rue de la Parcheminerie)	24 115,00
21	21314	ST	FR1er	312	Mise en valeur patrimoine - Maison Francois 1er	22 030,00
21	21848	AG	Mairie	020	Acquisition d'un perforelieur	400,00
21	21831	Informatique	EM	211	Videoprojecteur école	1 300,00
21	21318	ST	SDF	028	Rénovation partielle de la toiture de la salle des fêtes	18 010,00
21	21318	ST	SDF	028	Travaux sur charpente salle des fêtes	2 145,00
21	2188	Culture	CIAA	314	Eclairage CIAA	150,00
21	2188	Culture	CIAA	314	Plaques nominatives CIAA	225,00
						68 375,00

> **Projet de délibération n°2026/02/06 relatif à l'avance de subvention au CCAS**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-7,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget.

CONSIDERANT que le vote du budget primitif 2026 de la ville n'interviendra pas avant avril 2026,

CONSIDERANT que les subventions allouées pour l'année 2026 ne pourront être versées avant le vote du budget,

CONSIDERANT que le CCAS a besoin pour son fonctionnement d'une avance de subvention.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de verser une avance de subvention au CCAS, avant le vote du budget primitif, pour un montant de 20 661.78 €, correspondant à 30% de la subvention allouée en 2025.

> **Projet de délibération n°2026/02/07 relatif à la création d'un emploi permanent**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le budget,

VU le tableau des emplois et des effectifs.

CONSIDERANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

CONSIDERANT la réussite au concours d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe, d'un agent actuellement employé sur le grade d'adjoint d'animation, faisant fonction d'ATSEM à l'école maternelle du Printemps,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer un emploi à temps complet afin de procéder à la nomination de l'agent dans le grade du concours obtenu,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet pour assurer les missions d'ATSEM en catégorie C sur le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe,

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction publique, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4.

ACTE en conséquence la modification du tableau des emplois et des effectifs,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget collectivité,

CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations diverses

1. **Madame le Maire** revient sur le phénomène de crue, et la fermeture du parking de la Nère à la suite des dernières constatations. Le phénomène est géré au plus près par les élus et les agents de la commune.
2. **Madame le Maire** revient sur la journée parentalité qui s'est déroulée le samedi 7 février à la salle des fêtes de la Chapelle d'Angillon. Cette journée était organisée par la Communauté de communes et l'ensemble des partenaires, dont la commune d'Aubigny-sur-Nère représentée par son service jeunesse et France Services. Cette journée a été une grande réussite et a accueilli plus de 300 personnes.
3. **Madame le Maire** informe avoir participer le mercredi 18 février à l'inauguration de l'IFAS, dans les locaux situés au béguinage Juliette Darle. Il ne s'agissait pas de l'inauguration des bâtiments, mais bien de l'activité de l'IFAS dans de nouveaux locaux. L'IFAS est très installé et satisfait de leur nouvelle localisation.
4. **Madame le Maire** informe de la sortie du nouveau programme pour l'année 2026 de la Maison du fil au tartan, ainsi que de la sortie d'un programme semestriel pour la micro-folie, les Jeud'Arts, un rendez-vous mensuel autour de thématiques diverses.

Calendrier des prochaines manifestations :

- **Samedi 21 février 2026 à 14h00** – atelier à la Maison du fil au tartan – initiation aux techniques de retouches
- **Mercredi 25 février 2026 de 15h00 à 19h00** – Collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang – Grande salle des Terrasses de la Nère
- **Mercredi 25 février 2026 à 15h30** – Atomic Cinéma – 1.2.3 Ciné fait son festival « Nous voilà grand »
- **Judi 26 février 2026 à 18h30** – Salle Bill Millin – Soirée Jeud'Arts – Les animaux exotiques dans l'art français
- **Lundi 2 mars 2026 à 20h30** – Atomic Cinéma – Projection ciné-culte « Le pavillon d'or »

- Mardi 3 mars 2026 de 14h30 à 16h30 – Atelier de prévention des chutes organisé par Néosilver – CCAS (sur inscription)
- Mercredi 4 mars 2026 à 14h30 – Atomic Cinéma – 1.2.3 Ciné fait son festival « Mary Anning »
- Jeudi 5 mars 2026 de 14h00 à 16h00 – Café des aidants organisé par le CCAS – Brasserie de la Nère
- Vendredi 6 mars 2026 de 14h00 à 16h00 (en vue de la journée internationale du droits des femmes le 8/03/2026) organisé par le CCAS la Micro-folie propose d'explorer la mode et la féminité à travers le temps – salle Bill Millin
- Samedi 7 mars 2026 de 10h30 à 16h30 – atelier à la Maison du fil au tartan – atelier teinture végétale sur coton
- Samedi 7 mars 2026 à 15h00 – La forge – Retransmission du match France/Ecosse organisé par le comité de jumelage Aubigny Haddington et le Club de rugby d'Aubigny-sur-Nère
- Samedi 7 mars 2026 de 17h00 à 18h00 – Visite guidée « Les femmes de l'Auld Alliance » - RDV cour du château
- Dimanche 8 mars 2026 de 15h00 à 16h00 – Visite guidée « Les femmes de l'Auld Alliance » - RDV cour du château
- Mardi 10 mars 2026 de 14h30 à 16h30 – Atelier de prévention des chutes organisé par Néosilver – CCAS (sur inscription)
- Jeudi 12 mars 2026 à 18h30 – Salle Bill Millin – Soirée Jeud'Arts – Les femmes artistes
- Samedi 14 mars 2026 de 10h à 12h – atelier à la Maison du fil au tartan – entretenir a machine à coudre
- Mercredi 18 mars 2026 à 20h00 – Avant-première du film « Compostelle » organisé par le Rotary-Club Aubigny-Argent – Atomic Cinéma
- Jeudi 19 mars 2026 à 18h15 – Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc – Rassemblement dans la cour de la mairie
- Samedi 28 mars 2026 à 20h30 – La Forge – Les impromptus de Molière par le Théâtre des Vallées

Madame Renier revient sur les élections municipales et communautaires qui se dérouleront le dimanche 15 mars.

Madame Renier souhaite adresser un mot à l'occasion du dernier conseil municipal de la mandature. Elle revient sur un mandat traversé par des périodes complexes notamment avec le COVID, des périodes exigeantes mais toujours stimulantes. Le conseil municipal a dû faire face à des crises sans précédent mais a aussi porté de nombreux projets enthousiasmants, porteurs d'avenir pour la commune. Le Conseil municipal peut être fier collectivement du travail réalisé pendant ces 6 dernières années. Il y a eu beaucoup d'unanimité dans les votes. C'est environ 90% du programme qui a été mis en œuvre, en plus de nombreuses autres réalisations qui n'étaient pas identifiées dans le programme. Gérer une commune c'est aussi savoir se saisir d'opportunités quand celles-ci se présentent. Quelques projets réalisés :

- ✓ Construction d'une nouvelle gendarmerie
- ✓ Rénovation du château (2^{ème} tranche)
- ✓ Rénovation du château d'eau
- ✓ Construction d'une halle de tennis couverte
- ✓ Création d'un club house pour le rugby
- ✓ Construction d'une nouvelle station d'épuration

- ✓ Agrandissement de la crèche
- ✓ Réfection de la route des Naudins
- ✓ Réfection de la rue et de la place de la Tour
- ✓ Réfection de la RD 940, nord et sud, en partenariat avec le conseil départemental
- ✓ Aménagement de la rue George Sand
- ✓ Réfection de la rue du Bourg Coutant
- ✓ Réfection de la place du Vieux Marché
- ✓ Travaux dans les équipements culturels (notamment à la Forge et au cinéma)
- ✓ Acquisition d'un bâtiment et lancement des études pour le nouveau pôle de services publics
- ✓ Construction d'un béguinage en partenariat avec France Loire
- ✓ Construction de nouveaux logements en partenariat avec Val de Berry
- ✓ Aménagement des cours de l'école maternelle et du parvis de la crèche
- ✓ Installation de nouveaux jeux
- ✓ Travaux intérieurs à la maison du fil au tartan et programmation annuelle
- ✓ Acquisition et programmation de la micro-folie
- ✓ Acquisition de commerces et réhabilitation
- ✓ Acquisition des locaux administratifs de l'ancienne gendarmerie
- ✓ Lancement de la végétalisation du cimetière
- ✓ Création du jardin du souvenir
- ✓ Construction d'une nouvelle déchèterie avec la Communauté de communes
- ✓ Création d'un nouveau parcours patrimonial
- ✓ Création d'une bande dessinée sur l'histoire d'Aubigny-sur-Nère
- ✓ Extension des horaires de l'accueil de loisirs et du périscolaire
- ✓ Mise en place de la cantine à 1€
- ✓ Mise en place de la musique à l'école
- ✓ Création d'une classe passerelle
- ✓ Mise en place du Conseil municipal des jeunes
- ✓ Programmation riche pour les seniors
- ✓ Etablissement d'un programme d'aide pour les aidants
- ✓ Soutien à Octobre Rose, au Téléthon, à la Fédération Française de Cardiologie, à l'Ukraine
- ✓ Organisation des Fêtes Franco-Ecossaises
- ✓ Formalisation d'un pôle petite-enfance.

Madame Renier précise que l'humain doit rester au centre de toute politique. Elle remercie chacun pour tout le travail réalisé. Un remerciement spécifique à ses adjoints, notamment ceux qui ne vont pas repartir : Jean-Claude Turpin, adjoint en charge de l'urbanisme, des réseaux et des voiries, arrivé à la mairie comme élu en 1989, qui a réalisé de très nombreux projets d'ampleur dans ce mandat et Cécile Abdellali, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse avec la réalisation de nombreuses actions à destination des enfants et des familles.

Madame Renier remercie François Gresset, premier adjoint, très impliqué dans l'organisation des Fêtes Franco-Ecossaises, Annette Bureau, en charge des affaires sociales Sylvain Duval en charge de la culture, Eric Carlier en charge des bâtiments et de la sécurité, Eivire Sanchez en charge de la prévention, de l'environnement, la santé ou encore de la mobilité, très mobilisée par ailleurs à l'échelle de la Communauté de communes sur les sujets des déchets ménagers et également Florence Ledieu, en charge des commerces et du marché.

Madame Renier remercie sincèrement tous les élus dont ceux qui avait des fonctions de conseillers délégués.

Madame Dorison tient à remercier le service des affaires sociales.

Madame Renier remercie les élus de l'opposition, pour le travail accompli, les bonnes relations et leur présence.

Monsieur Faure précise qu'il est important de pouvoir échanger sur les sujets, de s'écouter.

Madame Renier remercie le personnel municipal et notamment la directrice générale des services qui a beaucoup apporté à la commune depuis son arrivée. Elle rappelle que le Maire et le DGS forment un binôme.

Madame Renier remercie le public, peu nombreux mais fidèle pour leur présence.

Madame Renier remercie les journalistes pour leur assiduité.

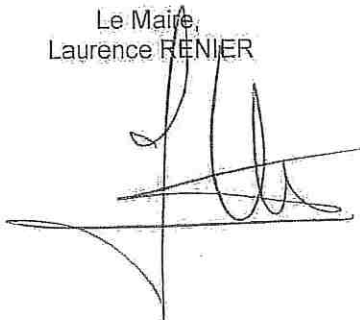
Madame Renier remercie les partenaires de la commune, l'Etat, la Région le Département, qui apportent des aides techniques, financières.

Monsieur Raffestin remercie Madame le Maire au nom des élus municipaux.

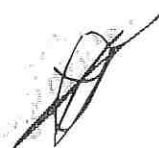
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2026

Le Maire,
Laurence RENIER



Le Secrétaire de séance,
Benjamin CHAUSSERON



Affichage sur le site internet
de la commune le 16 mars
2026